

COMMUNE DE MEZILHAC

Séance du 02 septembre 2022

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 30/08/2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7

Votants: 7

Présents : Guy FAURE, Baptiste TEYSSIER, Danièle MATHON, Joël MATHON, Gilles MUSTIELES, Evelyne RAGONNAUD, Serge VIALLE

Pour: 7

Contre: 0

Présents non votants:

Représentés:

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Danièle MATHON

Objet: signature de la nouvelle convention suite au changement de Président du SDEA - 2022_AOUT_47

Monsieur le Maire expose qu'une convention a déjà été signée avec le SDEA concernant la traverse RD102 et RD 102A.

Etant donné que monsieur le Maire a attendu un accord favorable concernant les demandes de subventions pour financer ce projet. le président du SDEA ayant changé, il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention (contrat d'assistance et de maîtrise d'oeuvre "aménagement de la traverse RD102 et RD102A") avec le SDEA représenté par son nouveau Président, Monsieur Olivier AMRANE.

Monsieur le Maire présente la convention en son intégralité en insistant sur les différentes phases techniques, leurs montants ainsi que leurs délais.

DEPENSES	MONTANTS HT	DELAI EN MOIS
Etudes préliminaires	10 612,49 €	6
projet	6 952,68 €	2
assistance à la passation des contrats	4 169,78 €	1
Direction de l'exécution des travaux	11 879,38 €	3
Assistance aux opérations de réception des travaux	1 559,92 €	1
TOTAL	35 174,26 €	13
TVA	7 034,85 €	
TOTAL TTC	42 209,11 €	

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention (contrat d'assistance et de maîtrise d'oeuvre "aménagement de la traverse RD102 et RD102A") avec le SDEA.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,
Baptiste TEYSSIER.**

